

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 MARS 2009**

**Délibération
n° 2009.03.042**

**Acquisition d'une
propriété située au 55
rue du Gond à
ANGOULEME**

LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mars 2009**

Secrétaire de séance : Simon DEFORGE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Xavier GAIGNEROT, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Nicolas BALEYNAUD par Xavier GAIGNEROT, André BONICHON par Eric DANCHE, Fatiha BOURDAREAU par Nicolas DENIS, Françoise LAMANT par Gérard DESAPHY

ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE -
CONSTRUCTION

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

ACQUISITION D'UNE PROPRIETE SITUEE AU 55 RUE DU GOND A ANGOULEME

La ComAGA a été informée de la mise en vente d'un immeuble situé 55 rue du Gond à Angoulême, sur la parcelle cadastrée AT n°94, d'une superficie de 64 m², sur laquelle est édifée une maison de ville de 2 niveaux et un grenier, bâtie sur cave, à l'angle de la rue du Gond et de la rue Jean Mermoz.

Cet immeuble mitoyen avec la propriété ComAGA, se situe dans le périmètre d'intérêt défini par notre collectivité, institué en vue d'assurer une maîtrise foncière du bâti autour de ses bâtiments du siège, dans l'optique de réaliser des aménagements cohérents pour l'accueil de ses services.

Habité jusqu'en octobre 2008, il a été régulièrement entretenu mais nécessite des travaux de réhabilitation (planchers à remplacer) pour un usage de bureaux (aménagement possible de trois niveaux de 40 m²).

La proposition du vendeur, Monsieur LAMAUD Jean-François, est de 90 000 €.

Vu l'avis des Domaines,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 18 mars 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle cadastrée section AT n°94, d'une superficie de 64 m², située 55 rue du Gond à ANGOULEME, au prix de 90 000 € dans le cadre de la maîtrise foncière de la communauté.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir.

D'IMPUTER la dépense au budget principal article 2138 – rubrique 020..

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

01 avril 2009

Affiché le :

01 avril 2009